

Assistance aux directeurs d'école QUESTIONS / REPONSES

Un ensemble de questions/réponses à l'usage des enseignants du premier degré, dans le but d'apporter quelques réponses aux questions qu'ils sont amenés à se poser au cours de l'exercice de leurs fonctions.

Mise à jour 2016



Rubrique	Responsabilité et surveillance	Guide pratique de la direction d'école
Question N° 12	Un enseignant peut-il être tenu responsable des conséquences entraînées par la désobéissance de ses élèves ?	 Ressource EDUSCOL

Arrêt du 22 octobre 1992 de la cour d'appel de Montpellier

(Ref : extrait du RLR Volume 5 titre 56 chapitre 560-2)

• SKI

Une jeune lycéenne avait été très grièvement blessée lors d'un accident de ski survenu au cours d'une sortie organisée par le lycée. Pendant que les professeurs aidaient les débutants à chausser leurs skis, l'élève, peu expérimentée dans la pratique de ce sport, avait, une fois équipée, décidé de rejoindre un groupe d'élèves qui avaient désobéi aux professeurs et se trouvaient en bas de la piste. Cette piste était en pente douce, assez large et bordée d'arbres. L'élève, n'arrivant pas à négocier un virage, a heurté l'un d'eux.

La responsabilité de l'Etat a été retenue au motif que les professeurs qui ont organisé la sortie de ski **ont agi avec une grande improvisation** non seulement en ce qui concerne la répartition de leurs tâches respectives mais également en ce qui concerne **les directives données aux enfants et le contrôle apporté à l'exécution de ces directives**. Cette absence d'organisation a permis à certains élèves de s'élancer seuls sur les pistes et à l'accident de se produire. Aucune faute ne peut être retenue à l'encontre de la victime qui, compte tenu de son âge et de l'inorganisation, a pu mal interpréter les consignes données. (Arrêt confirmé par la Cour de cassation par décision du 16 octobre 1994)

♦ **Dans ce cas bien précis, le tribunal a retenu la responsabilité des enseignants au motif qu'une absence d'organisation du service est à l'origine de l'accident.**

• Le " fait de la victime "

Un interne chute de sa chambre d'environ trois mètres, après avoir laissé tomber ses clefs sur une terrasse située en contrebas et tenté de descendre en enjambant le parapet d'une fenêtre.

Cette conduite constitue pour le tribunal tout à la fois un acte d'indiscipline et une imprudence grave, qui est à l'origine exclusive du dommage.

♦ **Dans ce cas précis, la faute de l'élève ou son comportement dangereux exonère l'Etat, au moins partiellement de sa responsabilité.**

Inspection Académique de Meurthe et Moselle – Questions/Réponses - Direction d'école

Question I.12 : Un enseignant peut-il être tenu responsable des conséquences entraînées par la désobéissance de ses élèves ?